

voir les directs (2)

L'ÉQUIPE

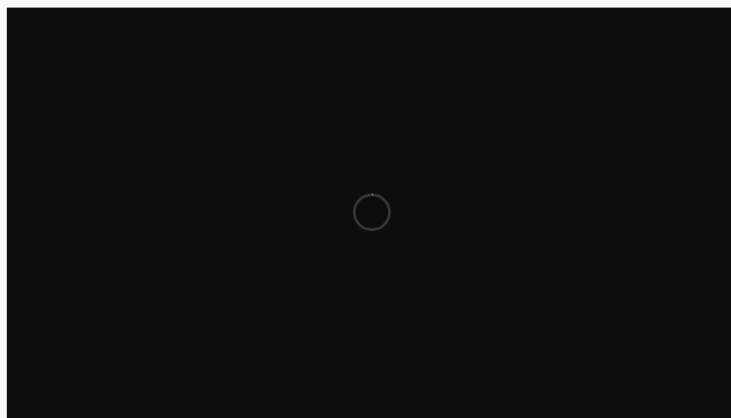
s'abonner



- parcourir
- accueil
- chrono
- directs
- TV
- le journal
- jeux

Foot, Justice, Affaire Maxime Leroy

Affaire Maxime Leroy : le chauffeur VTC qui a mortellement poignardé le supporter nantais risque 30 ans de prison



21H45 AMICAL
PORTUGAL - NIGÉRIA

ce soir en direct vidéo sur **L'ÉQUIPE live foot**

à partir de **7,99€** /mois

s'abonner

*voir conditions des offres sur le site et l'app L'Équipe

Le 2 décembre 2023, Maxime Leroy, un jeune supporter nantais, avait été mortellement poignardé aux abords de la Beaujoire par un chauffeur VTC. La chambre de l'instruction de Rennes a tranché, l'appel de ce dernier a été rejeté. Il sera bien jugé pour meurtre.

Sébastien Tarrago
 publié le 5 mai 2026 à 11h27
 mis à jour le 5 mai 2026 à 14h58



chrono → filtrer : football

- 16:37 Coupe du monde 2026
Le détail des indemnités versées aux clubs
- 16:34 Foot, Ligue 2, Nantes
Der Zakarian devrait s'engager pour deux ans
- 16:24 Foot, Ligue 1
Les dates des grosses affiches dévoilées
- 16:19 Coupe du monde 2026
La ministre des Sports aurait offert des pier...
- 16:19 Coupe du monde 2026
Depuis 1994, les Etats-Unis et le Mondia...
- 16:15 Foot, Transferts
Sage, l'appel de Londres était trop fort
- 16:10 Coupe du monde 2026, Consultation
Avec quel onze iriez-vous chercher la troisi...
- 16:01 Foot, Ligue 2
Un duel Sochaux - Saint-Etienne dès la 1re j...
- 15:58 Foot
Le plan du Real pour redevenir le plus gran...

réglages

voir les directs (2)

L'ÉQUIPE

s'abonner



- parcourir
- accueil
- chrono
- directs
- TV
- le journal
- jeux

La chambre de l'instruction de Rennes a rendu son délibéré dans l'affaire Maxime Leroy, a appris *L'Équipe* ce mardi. Le chauffeur VTC, qui avait [mortellement poignardé le jeune supporter nantais](#) de 31 ans aux abords de la Beaujoire avant le match entre le FC Nantes et l'OGC Nice, sera bien jugé devant la cour d'assises de Loire-Atlantique pour meurtre. Il risque trente ans de prison.



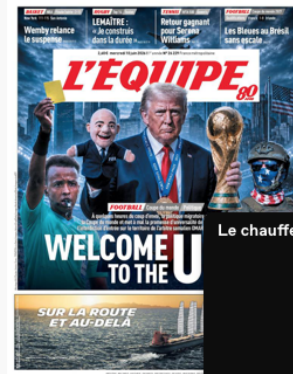
Dans une ordonnance en date du 31 décembre dernier, le juge d'instruction en charge du dossier avait déjà renvoyé du chef d'accusation pour meurtre l'homme mis en examen. Ce dernier avait interjeté appel de cette décision le 7 janvier en espérant être jugé pour « *violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* ». Il aurait alors risqué vingt ans de réclusion. Son recours n'a pas trouvé écho auprès de la chambre de l'instruction.

Foot, Supporter poignardé

« **Un collègue les a exhortés à s'arrêter, mais ils ne se sont pas arrêtés** »



le journal



lire l'édition

Le chauffeur VTC qui a mortellement poignardé le supporter n... ×



voir les directs (2)

L'ÉQUIPE

s'abonner

- parcourir
- accueil
- chrono
- directs
- TV
- le journal
- jeux

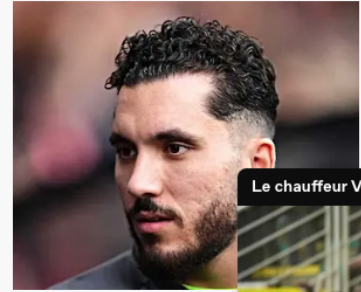
L'accusé se trouvant toujours en détention, le procès devrait avoir lieu d'ici à un an au maximum. « *Je relève néanmoins une motivation qui évolue sensiblement dans un sens plus intéressant pour la défense, nous a expliqué Julien Plouton, l'avocat du chauffeur, puisque la cour rappelle et développe de façon bien plus détaillée le contexte d'extrême violence auquel a été exposé (mon client) avant son propre passage à l'acte en soulignant par ailleurs le rôle actif joué par certains ultras nantais dans la survenance de ce drame (...). Si l'appréciation de la qualification d'homicide volontaire me semble désormais relever des débats devant la cour d'assises qui reste libre de lui substituer une autre qualification, un pourvoi en cassation pourrait être formé dans les prochains jours s'agissant notamment de la caractérisation suffisante ou non de cette infraction connexe.* » Selon nos informations, ce pourvoi en cassation est extrêmement probable.



Le chauffeur s'était livré à la police dans la nuit du drame et avait reconnu avoir porté deux coups de couteau à Maxime Leroy. Mais il avait contesté avoir eu l'intention de donner la mort, dans un contexte où il s'était retrouvé pris à partie par des supporters nantais. De son côté, le second conducteur, mis en examen pour « *destruction de preuves et violences* », avait accepté, le 11 mars dernier, la peine proposée lors d'une audience de plaider coupable (CRPC) alors qu'il devait passer devant le tribunal correctionnel le 1er octobre en cas d'échec.

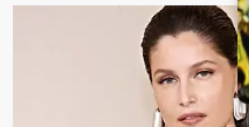


À Découvrir Aussi Contenu Sponsorisés



Rayan Cherki : sa pose la photo officielle des Bleus Emmanuel Macron devier

Voici



Le chauffeur VTC qui a mortellement poignardé le supporter n... X

voir les directs (2)

s'abonner



- parcourir
- accueil
- chrono
- directs
- TV
- le journal
- jeux

Le chauffeur s'était livré à la police dans la nuit du drame et avait reconnu avoir porté deux coups de couteau à Maxime Leroy. Mais il avait contesté avoir eu l'intention de donner la mort, dans un contexte où il s'était retrouvé pris à partie par des supporters nantais. De son côté, le second conducteur, mis en examen pour « *destruction de preuves et violences* », avait accepté, le 11 mars dernier, la peine proposée lors d'une audience de plaider coupable (CRPC) alors qu'il devait passer devant le tribunal correctionnel le 1er octobre en cas d'échec.

Il a ainsi été condamné à une peine dix-huit mois de prison avec sursis simple et une interdiction de détenir ou porter une arme pendant cinq ans. Entendu dans un premier temps comme témoin, cet homme avait ensuite été mis en examen lorsque les enquêteurs s'étaient aperçus que son véhicule était doté d'un système d'enregistrement et que les vidéos avaient disparu. Il était également accusé d'avoir porté des coups à Maxime Leroy avec une matraque télescopique.

Ce 2 décembre 2023, le déplacement des supporters niçois, sur fond de contentieux avec leurs homologues nantais, devait être escorté par les forces de l'ordre à partir d'un point de rendez-vous obligatoire à la gare routière d'Ancenis-Saint-Géréon, à environ 40 kilomètres de Nantes. Mais une trentaine de supporters niçois était arrivée par avion, s'était retrouvée en centre-ville et avait commandé des VTC pour se rendre au stade. Le cortège était passé près du bar-restaurant Le Saint-Georges, où les supporters de la Brigade Loire ont leurs habitudes, et la situation avait dégénéré jusqu'au drame.

Foot, L1

Toute l'actu de la Ligue 1

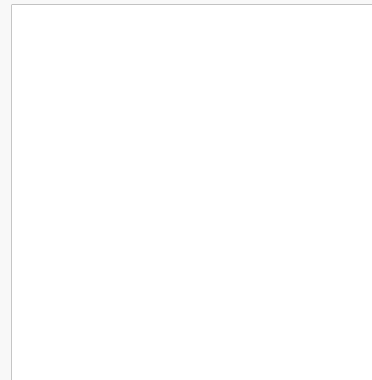


Nantes



Rayan Cherki : sa pose lors de la photo officielle des Bleus avec Emmanuel Macron devient virale

Voici



Madame Figaro

par Taboola

Le chauffeur VTC qui a mortellement poignardé le supporter n...



Supporter du FC Nantes tué : l'auteur de l'agression mortelle sera bien jugé pour meurtre

Le chauffeur de VTC qui avait, en décembre 2023, tué un supporter de Nantes en marge d'un match de Ligue 1 plaidait l'homicide involontaire. Il risque jusqu'à 30 ans de prison.

Par Le Parisien Sports

Le 5 mai 2026 à 13h01



Selon une information de [Ouest-France](#) et confirmée par [L'Équipe](#), la chambre l'instruction de Rennes a rendu, ce mardi, son délibéré dans [l'affaire Maxime Leroy](#). Ce jeune supporter du FC Nantes de 31 ans décédé après avoir été agressé par un chauffeur de VTC en décembre 2023 en marge d'un match de [Ligue 1](#), le championnat de football français, contre Nice.

Le chauffeur de VTC, Christophe V., sera ainsi bien jugé devant la cour d'assises de Loire-Atlantique pour meurtre. Il avait demandé à être jugé pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Il s'était d'ailleurs présenté à la police dans la nuit du drame et avait reconnu avoir porté deux coups de couteau à Maxime Leroy. Il risque désormais une peine de trente ans de prison.

Pris à partie par des membres de la Brigade Loire

Pour mémoire, ce père de deux petites filles, âgé de 35 ans, transportait des supporters niçois, le samedi 2 décembre 2023, quand ces derniers avaient été pris à partie par des membres de la Brigade Loire, un groupe de supporters nantais, juste avant le début du match.

Christopher V. était alors « parvenu à s'emparer d'un couteau » et était « ressorti avec l'arme » pour faire face aux ultras nantais, « pour certains cagoulés », qui s'en prenaient à son véhicule. L'un des supporters niçois avait même été « tiré de force » de sa voiture.

Selon une « vidéo » prise par un autre véhicule VTC, Christopher V. avait en fait « repoussé la victime au sol » et lui avait asséné « un premier coup de couteau » alors que Maxime Leroy, était « recroquevillée ». Le jeune homme de 31 ans, atteint « à l'aorte », était parvenu à se « relever » mais avait ensuite reçu « un second coup de couteau », cette fois-ci « dans le dos ». Il est décédé dans la nuit suivante.

Ligue 1 >

- [« On le veut à vie au PSG » : pourquoi Luis Enrique est devenu l'idole absolue des supporters parisiens](#)
- [C'est officiel, Olivier Giroud prolonge d'une année à Lille](#)
- [Info Le Parisien Ligue 1 : accord total entre Olivier Giroud et Lille pour une prolongation d'une saison](#)

Sponsored Stories



Sponsored stories

